

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2025**

Ordre du jour :

- **Modification des délégations données au Maire**
 - **Soutien aux sinistrés de Mayotte**
 - **Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**
 - **Travaux eau potable : proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des sources de la Chèvrerie et de Fontaine**
 - **Tour des commissions**
 - **Questions diverses**
-

Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le lundi 20 janvier 2025 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, André MORARD, Alexandre BAUDET, Céline GEORG, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Marie TROUILLET, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Christophe VADON (a donné pouvoir à Alexandre BAUDET), Rémi BESSERER, Aline SIMOES, Gaëlle MESSINA

Absent : Yanis ETHEVE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20 h 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Christelle DEROBERT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du lundi 18 novembre 2024.

DEL01B 2025 : MODIFICATION DES DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE

M. le Maire rappelle la délibération du 18 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal. Il rappelle que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, il demande au Conseil municipal de modifier le point 2 qui autorise le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 10.000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de modifier cette délégation comme suit :

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DEL02 2025: SOUTIEN AUX SINISTRES DE MAYOTTE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les

intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune Minzier tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de Minzier de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : faire un don d'un montant de **1 € par habitant, soit 1 070 €**, réparti comme suit :

- à la **Protection civile** - Tour Essor 14 rue Scandicci 93500 PANTIN : **535,00 €**
- et à La **Croix rouge** -site croix rouge 98 rue didot 75014 PARIS. : **535,00 €**

Après avoir entendu ce rapport, le Conseil Municipal approuve ce soutien à la population de Mayotte, et habilite Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

DEL03_2025 : DELIBERATION RELATIVE A LA REDEVANCE CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET A LA REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNEE 2025

Le point a été ajourné et remis à une prochaine séance.

TRAVAUX EAU POTABLE : PROPOSITION DE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DES SOURCES DE LA CHEVRERIE ET DE FONTAINE

Monsieur le Maire rappelle la présentation lors du conseil municipal du 18 novembre 2024, du projet de renforcement et renouvellement des conduites d'adduction des sources de Fontaine et de la Chèvrerie qui alimentent le réservoir de Verney.

Il ajoute que la commission travaux a opté pour une canalisation en fonte de diamètre 150mm.

Pour information, Monsieur le Maire dit qu'il existe deux phases de travaux:

La 1^{ère} correspondant au raccordement de l'arrivée de la source de la Chèvrerie dans la chambre de répartition existante aux Fontaines et renforcement de la conduite d'adduction en fonte diam. 150mm (756 ml) de cette chambre au réservoir de Verney pour un montant hors taxe estimé à 285.120,22 €

- La seconde au renouvellement de la conduite d'adduction entre le captage de la Chèvrerie basse et la chambre de répartition de Fontaine. Conduite en fonte diam. 100mm sur 610 ml pour un montant hors taxe estimé à 145.286,41 €

Puis Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'entreprise HYDRETUDES pour les missions ACT, VISA, DET, AOR c'est-à-dire de la préparation du dossier de consultation des entreprises jusqu'à la réception du chantier, soit :

- le montant de la mission de maîtrise d'œuvre pour la 1^{ère} phase de travaux, à hauteur de 11 050 € HT ;
- le montant de la mission de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} phase, à hauteur de 9 800 € HT.

Après discussion, le Conseil Municipal

- valide la mission de maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} phase de travaux à HYDRÉTUDES **pour un montant de 11 050.00 € HT**
- Et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

TOUR DES COMMISSIONS

Urbanisme : Monsieur le Maire présente les dossiers :

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Numéro	DEMANDEUR	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	DATE ET N° D'ARRÊTÉ
07418424X0026	GIROD Elisa et RICHEROT Jimmy	436 route de Prévry	Isolation intérieure + modification des ouvertures en façades et en toiture	Arrêté de non opposition n°38/2024
07418424x0028	JONIN PARENT Sylvie	434 G route des Baraques	Création d'une fenêtre au grenier	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°40/2024
07418424X0030	PRIME ENERGIE	31 Chemin du Bief	9 panneaux photovoltaïques noirs	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°02/2025
07418425X0001	EDF SOLUTIONS SOLAIRES	307bis route des hameaux	Générateur photovoltaïque sur toiture	Dossier sans suite le 09.01.2025
07418425x0002	NRGIE CONSEIL	2055 route des hameaux	16 panneaux photovoltaïques	Arrêté de non opposition avec prescriptions n°03/2025

Modification n°2 du PLUi : L'enquête publique est en cours et se terminera le 10 février 2025 à 12 heures. Durant cette période, toute personne intéressée peut se rendre en mairie de Minzier aux jours et heures habituels d'ouverture au public, prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique mais aussi dans les 7 autres communes et à la CCUR – pôle urbanisme, 35 Place de l'Eglise 74270 FRANGY. La permanence du commissaire enquêteur a eu lieu le jeudi 16 janvier 2025 en Mairie de Minzier et une nouvelle se tiendra à la CCUR – site de Frangy 35 Place de l'Eglise 74270 FRANGY le mardi 28 janvier 2025 de 15 h 30 à 18 h 30.

ONF : le Technicien sera présent lors du prochain conseil prévu le 10 février 2025.

Travaux :

* Sécurisation des Baraques : le bureau d'études Géo Process est en redressement judiciaire ; le projet est en stand-by. L'idée est de rappeler Profil Etudes choisi en 2nd lors du lancement du projet.

Consultation environnementale : une réunion de la commission « consultation » est prévue pour donner suite à ce sondage.

SIVU DU Triolet : présentation des nouveaux plans de l'école aux élus des trois communes à la cantine de l'école le mardi 21 janvier 2025.

Le CERN et le futur collisionneur circulaire : rencontre entre Loïc HERVÉ, Sénateur de la Haute-Savoie et les élus le 24 janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion de travail prévue le 13 février prochain pour discuter des projets en cours.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Christelle DEROBERT

